



N°14 - janvier 2006

L'Écho communautaire

Magazine d'information de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

BRETTE-LES-PINS CHALLES CHANGÉ PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE SAINT-MARS-D'OUTILLÉ

Vie associative

Les clubs de football
en grande forme



■ Voirie et assainissement :
des compétences élargies.



■ Calendrier détachable
des collectes des déchets.



■ Le Cybercentre fête ses
cinq ans les 17 et 18 mars.

Nouvel habitant du territoire, je recherche des documents touristiques sur la Communauté de Communes. Où puis-je en trouver ?

Le Syndicat mixte du Sud-Est Manceau a édité un guide de sentiers de randonnées que vous pouvez acheter au prix de 6 €. Il est disponible à l'Hôtel Communautaire et dans toutes les mairies de la Communauté.

Ma caissette bleue pour les déchets recyclables a disparu après le passage du camion de collecte. Quelqu'un me l'a certainement prise.

Comment dois-je faire pour me procurer une nouvelle caissette ?

En cas de vol de la caissette de tri, veuillez vous rendre à l'Hôtel Communautaire, rue des Écoles à Parigné-l'Évêque. Il vous sera remis une caissette portant un nouveau numéro d'identification.

Afin d'éviter qu'un tel événement se reproduise, il est préférable, lorsque c'est possible, de rentrer votre caissette sitôt après la collecte.



Membre d'une association de gymnastique volontaire, je souhaiterais savoir si nous pourrions utiliser la salle de gymnastique Ouranos.

Quelles sont les conditions requises ? Sauf cas exceptionnel, la salle de gymnastique Ouranos est réservée aux associations et aux manifestations affiliées à la Fédération Française de Gymnastique.

Pour des raisons de sécurité et de préservation de l'équipement, l'utilisation du matériel spécialisé de la salle doit être assuré par des éducateurs formés et diplômés de la Fédération Française de Gymnastique. ■

Cet espace est le vôtre. Vous avez une question, une remarque, une suggestion sur les actions de la Communauté de Communes, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous efforcerons de vous répondre.

▶ **courriel** : lecteurs@sudestmanceau.com

▶ **adresse** : BP 15 - rue des Écoles - 72250 Parigné-l'Évêque

▶ **tél** : 02-43-40-09-98

▶ **fax** : 02-43-40-18-76

SOMMAIRE

- **C'est vous qui le dites**p.2
- **Courrier des lecteurs**.....p.3
- **Éditorial**
- **Continuer de grandir**.....p.4
- **Actualités**
- **Voirie et SPANC communautaires**.....p.6
- **Environnement**
- **Le SPANC en quatre questions**.....p.8
- **Économie**
- **Aménagement des zones d'activité**.....p.10
- **Pays du Mans**
- **L'ORAC, ça marche !**.....p.10
- **C'est vous qui le faites**
- **Les fous de foot**.....p.11

Le 12 septembre dernier, notre assemblée s'est prononcée en faveur d'un élargissement de la compétence « Voirie » et de la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Aujourd'hui, chacun des cinq conseils municipaux de notre Communauté de Communes a choisi d'entériner cette décision. Administrés, élus, équipes administratives municipales et communautaires, tous doivent se réjouir de cette nécessaire évolution. Preuve est de nouveau faite que c'est par le débat et la concertation que nous permettrons à notre collectivité de continuer de grandir, que nous renforcerons l'esprit communautaire, et que nous pourrons maintenir des services de qualité à moindre coût. C'est tout le sens de notre action.

CONTINUER DE GRANDIR

Avec sa formule remaniée, l'Écho Communautaire que vous avez entre les mains symbolise ce nouvel élan. Magazine complet fruit de la fusion des bulletins « l'Écho Communautaire » et « l'Écho Système », il vous présentera quatre fois par an l'ensemble de l'actualité de la Communauté de Communes.

Bonne et heureuse année à tous ! ■

À la même date l'an passé, je formulais le vœu que nous franchissions une grande étape en 2005. C'est désormais chose faite. Il nous reste beaucoup de travail, et le nouvel élan que nous venons de prendre doit être poursuivi.



René Logereau

Président de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

Magazine d'information édité par la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau.
Siège social : rue des Écoles – BP 15 – 72250 Parigné-l'Évêque / Tél : 02-43-40-09-98 / Fax : 02-43-40-18-76.
Courriel : communaute.communes@sudestmanceau.com
Directeur de la publication : René Logereau.
Ligne graphique et conception : Service Communication de la Communauté de Communes.
Rédaction : Communauté de Communes.
Photos et illustrations : Communauté de Communes, Adelphe.
Couverture : Brian Humeau de l'AS Brette-les-Pins - Photo : Communauté de Communes.
Impression : K'prim, Le Mans.
Tirage : 7 000 exemplaires sur papier recyclé.
Distribution : association Partage.
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2006.



VOIRIE ET SPANC COMMUNAUTAIRES

Le 12 septembre 2005, le Conseil Communautaire a choisi d'élargir la compétence voirie et de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les cinq Conseils Municipaux ont désormais tous validé cette décision. Pour des services performants et une Communauté de Communes plus efficace.

Depuis 1999, la Communauté de Communes assurait l'entretien des surfaces de voiries communales hors agglomération, sans intervenir sur les fossés et les bermes attenants qui restaient de compétence communale. « Cette orientation, que nous avons prise provisoirement, n'était pas pleinement conforme à la réglementation » indique Rémy Legeay, vice-Président en charge de la Voirie. Il poursuit : « après presque deux années de travail et de concertation avec les élus de la Commission et les services techniques des communes, nous avons convenu

créer un service communautaire unique. Quant à eux, les services techniques municipaux de Changé et de Parigné-l'Évêque interviendront en qualité de prestataires sur les voiries communautaires situées sur leur territoire respectif. « Associée à Figuline (système informatique de gestion de la voirie mis en place par les services de la Direction Départementale de l'Équipement), la nouvelle organisation communautaire nous offrira des prestations de qualité à moindre coût » se félicite Rémy Legeay.

SPANC : un nouveau service

La loi sur l'eau de 1992 obligeait les communes à créer un service d'assainissement non collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005. « Dans chaque commune, il nous a paru plus pertinent de créer un SPANC au niveau intercommunal » affirme Jean-Luc Cosnuau, vice-Président en charge de l'Environnement. « Là encore il s'agit de réaliser des économies pour la collectivité et donc pour les administrés » déclare-t-il. Organe de contrôle des installations, le SPANC communautaire permettra de vérifier que les équipements ne présentent pas de risque pour l'environnement. Les modalités de ce contrôle seront définies dans les prochains mois. Jean-Luc Cosnuau précise : « Notre SPANC ne prévoit pas pour l'instant de volet entretien et réhabilitation, comme celui qui a été mis en place sur la commune de Changé il y a quelques années. Précurseurs, les élus changéens avaient à l'époque pris ces dispositions pour éliminer quelques points noirs. Cette situation particulière fera l'objet d'une convention particulière entre la Commune et la Communauté, le temps que l'ensemble du SPANC communautaire se structure et se mette en place ». ■



Chaussée réparée à Parigné-l'Évêque.

qu'il était temps de franchir une nouvelle étape et nous avons proposé au Conseil un élargissement de la compétence à l'ensemble des dépendances de la chaussée ». Cette gestion globale permettra une meilleure harmonisation des travaux et des économies d'échelle significatives. Rémy Legeay explique : « nous assurerons le même service que celui que les communes réalisent aujourd'hui séparément, mais avec des outils moins nombreux et plus adaptés ». Dans un premier temps, les moyens propres, matériels et humains, des communes de Bretteles-Pins, de Challes et de Saint-Mars-d'Outille seront mutualisés afin de

en bref

Anniversaire du Cybercentre

Le Cybercentre fête ses 5 ans. Au programme, le 17 mars prochain, des tables rondes « Internet » consacrées à l'emploi, l'accessibilité, l'éducation et l'e-administration, et une rencontre débat sur la place grandissante de l'ordinateur dans la vie quotidienne. Le lendemain, 18 mars, la célébration officielle de l'anniversaire se déroulera le matin, tandis que l'après-midi sera réservé à des animations et à des présentations festives. Renseignements et programme au 02-43-40-15-15 ou par courriel cybercentre@cybercentre.net.

Diagnostic « Enfance-Jeunesse »

La phase de recueil des données est achevée. Composés d'élus municipaux et associatifs, de parents et de techniciens de l'animation, les groupes de travail ont analysé ces informations pour dégager les forces et les faiblesses du territoire. La synthèse qui sera présentée au Conseil Communautaire fait apparaître deux urgences : le développement du transport (le TIS n'est pas adapté aux besoins de la population) et la mutualisation des services de loisirs 4-16 ans. Les groupes vont désormais travailler autour des perspectives d'actions (communautaires ou non) tandis que la Commission « Sport-Culture-Loisirs-Scolaire » se penchera sur la définition d'une politique « Enfance-Jeunesse » communautaire.

Exposition arts plastiques

Du 13 au 23 mars, l'Hôtel Communautaire recevra une exposition de travaux artistiques d'élèves.

Signalisation

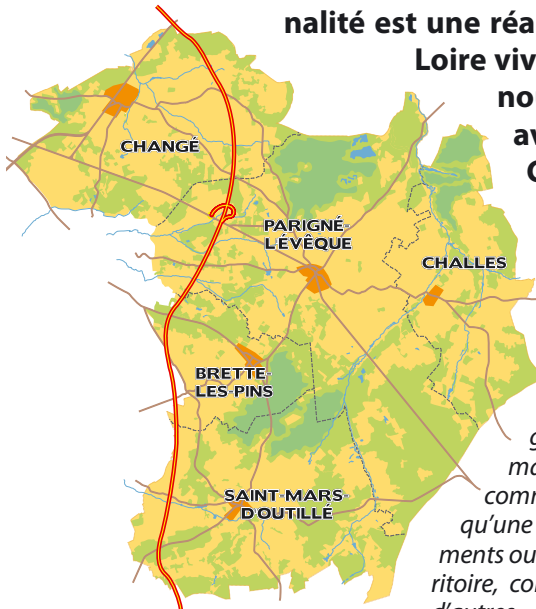
Treize panneaux marquant le pourtour du territoire ont été installés à l'automne dernier sur les points d'entrée de la Communauté de Communes. Coût : 3 513 €.





L'INTERCOMMUNALITÉ : UN ÉTAT D'ESPRIT

Communautés urbaines, d'agglomération ou de communes, l'intercommunalité est une réalité concrète : 99% de la population des Pays de La Loire vivent dans des regroupements intercommunaux. Une nouvelle façon de comprendre les territoires. Entretien avec René Logereau, Président de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, et Pascal Mettay, élu de Changé membre du bureau communautaire.



« **N**ous vivons un moment crucial dans l'histoire de notre pays aux 36 000 communes » déclare René Logereau. Il précise : « les communes existent depuis plus de deux siècles, elles doivent aujourd'hui se transformer et se moderniser grâce à l'intercommunalité ». Pascal Mettay renchérit : « si nous voulons assurer des services de qualité à la population tout en maîtrisant les coûts, les communes se doivent de travailler ensemble à chaque fois que cela est possible. La mutualisation des moyens permet de créer ou de maintenir des services et des équipements tout en réalisant des économies d'échelle importantes ». René Logereau poursuit : « Car mutualiser, c'est aussi rationaliser. Pour le développement économique par exemple, nous créons des zones d'activité là où les entreprises souhaitent s'installer en prenant en compte le territoire dans sa globalité. Ce qui évite d'avoir des espaces équipés mais inoccupés ».

Une Communauté de services

Créée en 1993, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau s'est surtout développée à partir de 2002 sur la base d'une synthèse de projets à moyen et long

terme, élaborée par l'ensemble des élus communaux. René Logereau se souvient : « un consensus s'est clairement dégagé autour d'une idée simple mais forte : construire une communauté de services plutôt qu'une communauté d'investissements ou de gestion technique du territoire, contrairement à bon nombre d'autres intercommunalités, parfois beaucoup plus grandes. Nous voulions aller au delà du seul traitement des déchets ménagers. Nous avons abordé la question des transports, du logement, du social, et même de la culture ». « Nous pouvons espérer que le service à la personne deviendra, petit à petit, un terrain d'action privilégié pour notre communauté » ajoute Pascal Mettay. Désignant une photographie de la salle de gymnastique Ouranos, René Logereau rappelle : « la construction d'Ouranos, puis la mise en place des cycles d'initiation gymnique pour l'ensemble des écoles des communes adhérentes, vont parfaitement dans ce sens d'un service à la population qui soit à la fois performant, proche de la vie quotidienne, et qui participe à la richesse et au déve-

loppement du territoire ».

Une révolution douce

« L'intercommunalité, c'est un nouvel état d'esprit qui se construit progressivement » assure Pascal Mettay. « Au fond, c'est une révolution douce qui suppose de la patience, de la concertation, des débats parfois longs. Le dernier élargissement des compétences sur la voirie et l'assainissement non collectif a ainsi demandé vingt mois de travail. Mais nous avançons bien » explique-t-il. René Logereau insiste : « il ne faut pas oublier que notre communauté n'existe que depuis quelques années et qu'il nous a fallu inventer une nouvelle façon de fonctionner, apprendre aussi à nous connaître les uns les autres. C'est pourquoi aujourd'hui il est si important de cultiver l'esprit communautaire ». La conclusion de René Logereau est sans équivoque : « une communauté de communes forte renforce ses communes membres. Une communauté de communes faible les affaiblit ». Un message qui convainc de plus en plus : selon un récent sondage, 87% des Français estiment que l'intercommunalité est une bonne chose pour leur commune. Encourageant. ■

en bref

Administrateur SIG



Guillaume Drouet, nouveau chargé de mission pour six mois à la Communauté de Communes, assurera l'installation du Service d'Information Géographique (SIG) communautaire. Sa première mission : intégrer les données du cadastre et mettre en place la consultation des données via un intranet, afin de permettre aux communes d'accéder au cadastre numérique courant 2006.



L'eau : un trésor à préserver.

LE SPANC EN 4 QUESTIONS

Organe de contrôle des installations individuelles, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) suscite des interrogations. Afin d'y répondre au mieux, nous avons rencontré Jean-Luc Cosnuau, vice-Président en charge de l'Environnement. Questions réponses.

L'Écho Communautaire : Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les obligations des particuliers équipés d'un assainissement non collectif ?

Jean-Luc Cosnuau : « Il faut avant tout signaler que la loi impose aux propriétaires d'habitations non raccordées au réseau collectif, d'installer un système d'assainissement qui garantit l'élimination des eaux usées. Ces particuliers ont par ailleurs l'obligation de maintenir leur installation en bon état de fonctionnement. Ils doivent pour cela l'entretenir en procédant à une vidange de la fosse tous les quatre ans, et en nettoyant le bac à graisse tous les six mois. Enfin, ils sont tenus d'éliminer les matières de vidange, de laisser un libre accès à leur propriété aux agents chargés du contrôle et de payer la redevance d'assainissement. Cette redevance devrait se situer autour de 120 € pour quatre ans ».

L'Écho Communautaire : En quoi va consister le contrôle des installations ?

Jean-Luc Cosnuau : « La Communauté de Communes organisera deux types de contrôles obligatoires. - Tout d'abord celui des installations neuves. Avant la construction de leur équipement, les propriétaires fourniront à la collectivité un projet de traitement. Celle-ci validera les projets en fonction de leur faisabilité et de leur conformité technique. Ensuite, elle procédera à des vérifications au cours et à la fin du chantier afin de s'assurer de la bonne exécution des travaux. - Pour les installations existantes, une première étape va consister à établir un état des lieux afin de repérer les installations qui présentent des risques pour l'environnement. Ensuite un contrôle régulier sera mis en place ».

L'Écho Communautaire : Et si les résultats du contrôle se révèlent non conformes à la réglementation ?

Jean-Luc Cosnuau : « Tous les propriétaires contrôlés recevront une fiche qui indiquera l'état de leur installation. Si elle n'est pas conforme aux normes techniques mais qu'elle permet tout de même un traitement efficace des eaux usées, sans impact sur l'environnement, le propriétaire devra seulement veiller à son fonctionnement et à son entretien périodique. Par contre, dans les cas où aucun système d'assainissement n'a été mis en place ou s'il est défaillant, le propriétaire devra réaliser les travaux adéquats afin de se mettre en conformité avec la réglementation dans les meilleurs délais ».

L'Écho Communautaire : Dans ce cas, les particuliers pourront-ils bénéficier de subventions ?

Jean-Luc Cosnuau : « Il existe effectivement des aides accordées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif. Il faut toutefois remplir certaines conditions. Le mieux est de contacter l'antenne de l'ANAH au Mans au 02- 43-78-87-00 ».

zoom

Le SPANC a été créé le 1er janvier 2006 mais il ne sera opérationnel, dans un premier temps, que pour les installations nouvelles. L'année 2006 sera consacrée à une étude qui permettra de déterminer le mode de gestion du service. Pour faire valider leur projet, les propriétaires d'équipement neuf doivent retirer les documents à leur mairie de résidence.

en bref

Déchetteries de Challes et de Changé

■ À Challes, une dalle de béton a été construite afin de placer les conteneurs d'apport volontaire dans l'enceinte de la déchetterie, comme c'est le cas dans les autres déchetteries communautaires. Cet agencement limite les dépôts qui doivent, pour des raisons de



Changé : une déchetterie plus agréable.

coût, rester exceptionnels. En effet, verre, papiers, cartonnettes, bouteilles en plastiques et briques alimentaires sont déjà collectés en porte à porte.

■ Afin d'assurer une bonne intégration paysagère de l'équipement, des plantations ont été réalisées à la déchetterie de Changé par l'entreprise Leduc de Brette-les-Pins. Coût : 1 192,25 €.

Pédagogie

Des élèves du collège de Parigné-l'Évêque ont assisté en novembre dernier à une démonstration de collecte sélective à l'Hôtel Communautaire. L'occasion d'un rappel des consignes de tri et d'une sensibilisation au recyclage des déchets.



LE TRI CHEZ VOUS

Notre collecte sélective des déchets ménagers repose sur le principe du tri des matériaux au moment même du ramassage. C'est le *Sélectop*. Dans les autres systèmes, les déchets sont collectés en vrac et doivent être triés

dans un centre spécialisé avant d'être mis en balles et expédiés en usine de recyclage. Les camions *Sélectop* disposent de compartiments séparés qui permettent au ripeur-conducteur de trier directement les emballages. C'est la raison pour laquelle les maté-

riaux non recyclables sont laissés dans les caissettes. Ces éléments refusés doivent être jetés avec les ordures ménagères. ■

SYSTÈME SÉLECTOP



Tri des emballages à domicile



Collecte + tri des matériaux + transport



Centre de stockage des matériaux



Mise en balles des matériaux



AUTRES SYSTÈMES



Tri des emballages à domicile



Collecte + transport



Centre de tri des matériaux



Usine de recyclage

zoom

Votre avis nous intéresse - Les réunions publiques sur les systèmes de collecte sélective envisagés pour l'avenir se tiendront les 14 et 21 février 2006 à partir de 20h30 à l'Hôtel Communautaire. Chacun y est invité !

ÉCO-AGRICULTEURS

Depuis 1998, la Chambre d'Agriculture de la Sarthe dispose d'une mission « Recyclage » qui met en place des procédures de traitement et de valorisation des déchets des activités agricoles. Au début, quatre types de produits étaient traités : les huiles pour machines, certaines bâches, les emballages vides et les reliquats de produits phytosanitaires. Aujourd'hui, sont également collectés les contenants horticoles (pots en polystyrène ou en plastique), tous les plastiques (films étirables, bâches, sacs à engrais) et les déchets de soins vétérinaires à risques infectieux. Alors que ce dispositif pour les déchets de soins n'est en place que depuis un an

et demi, près d'un éleveur sarthois sur quatre y a déjà fait appel. Un très bon démarrage. Actuellement, la réflexion se porte sur la gestion des pneus usagés. Une solution devrait pouvoir être trouvée avec l'ensemble des partenaires concernés.

Un exemple : la collecte des bâches à ensilage

Pour la cinquième année consécutive, la Communauté de Communes a subventionné la collecte des bâches à ensilage (bâches noires) organisée par la Chambre d'Agriculture. Cette année, elle s'est déroulée chez Patrice Paulin à Saint-Mars-d'Outillé. Grande nouveauté : les sacs à engrais

et les films étirables étaient eux aussi acceptés. Résultat : quatre cent kilos de films, deux tonnes de sacs et trois tonnes et demi de bâches



Le 17 novembre 2005, près de 6 tonnes de plastique ont été collectées.

qui pourront donc être recyclés. Soit l'équivalent de la surface de six terrains de football ! ■

AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉ

Création de nouveaux espaces ou aménagements de zones existantes, les actions entreprises par la Communauté de Communes permettent de maintenir et de développer les emplois et de dynamiser le territoire. Le point sur les travaux engagés à Changé et à Parigné-l'Évêque.

en bref

Enquête publique

L'enquête d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC de La Chenardière est programmée du 6 février au 11 mars 2006. Les dossiers sont accessibles au public en mairie de Changé.

Mission accomplie ! Sur le secteur de Rouillon, la première tranche du parc d'activités de La Boussardière à Parigné-l'Évêque a été réalisée dans les délais prévus. Débutés en mai 2005, les travaux ont été réceptionnés en novembre dernier. Éléments de voirie, éclairage, réseaux, clôtures, bassins de rétention d'eau et de réserve incendie, la zone, à vocation généraliste, est désormais prête à recevoir les entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire communautaire.

Avec des tarifs préférentiels en fonction du type d'entreprise et d'activité (entre 9 et 12 € HT le mètre carré), avec l'échangeur de l'A28 programmé pour fin 2006 et qui placera la zone dans une position privilégiée sur l'axe Calais-Bayonne, avec, enfin, un cahier des charges rigoureux qui proscrit les activités polluantes et préserve la qualité environnementale du secteur, La Boussardière se présente comme un espace économique attractif de grande qualité.

Le coût de la tranche de Rouillon est de 550 000 €. Pour ce financement, la

Communauté de Communes bénéficie de subventions :

- ▶ État : 104 000 €.
- ▶ Région : 95 000 €.
- ▶ Département : 158 000 €.
- ▶ Pays du Mans : 9 900 €.

Que la lumière soit !

Initié en 2003, le programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage des espaces d'activité situés à Changé s'est achevé à la fin de l'année 2005. Étaient concernées les zones des Ravalières, du Perquoi et les allées Dindo et de La Coudre. Menés à bien en quatre phases, les travaux ont consisté à changer les lanternes et les coffrets d'une trentaine de candelabres. Les équipements sont désormais plus esthétiques, mais la rénovation a surtout permis, d'une part, d'améliorer significativement la visibilité nocturne, et, d'autre part, de sécuriser les installations électriques afin de prévenir les risques d'électrocution.

Coût : 14 500 €, avec une aide de l'État de 1 172 €.



Des coffrets sécurisés.

1^{ère} tranche de La Chenardière

Conçue sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC *), l'ensemble de La Chenardière à Changé s'étendra à terme sur une trentaine d'hectares. Une première tranche de six hectares est en

cours de réalisation, et une dizaine de lots viabilisés sera disponible au second semestre 2006.



Le bassin « Réserve - Incendie » de La Boussardière.

Cette tranche est estimée à 1,55 M€. Pour cette première étape, la Communauté de Communes perçoit des subventions :

- ▶ État : 55 000 €.
- ▶ Région : 60 000 €.
- ▶ Département : 227 000 €.
- ▶ Pays du Mans : 37 500 €.

* Les Zones d'Aménagement Concerté permettent aux collectivités publiques d'intervenir dans la réalisation d'opérations d'urbanisme ou d'équipements de terrains et de pouvoir modéliser les espaces et les territoires sans attendre l'initiative privée. Cette procédure de la ZAC peut être employée pour aménager des zones de loisirs, pour créer un nouveau quartier d'habitation ou améliorer un quartier ancien, pour aménager un secteur économique. Compte tenu de ses compétences, la Communauté de Communes ne lance des ZAC que dans le cadre du développement économique.

zoom

Signalétique

Le cabinet changéen *Paysage Concept* a été choisi pour réaliser une analyse et un diagnostic sur la signalétique de l'ensemble des zones d'activités communautaires situées à Changé : le Perquoi, les Ravalières et la future ZAC de la Chenardière.

Un schéma d'organisation sera prochainement élaboré. Il permettra d'optimiser la présentation des informations directionnelles et une meilleure localisation des entreprises.

Coût de l'étude : 4 784 € TTC.





À Challes, le crin de cheval est tissé sur des métiers jacquard presque centenaires.

LES ATELIERS LE CRIN UNE AFFAIRE DE PRESTIGE

Quel est le point commun entre la Maison Blanche, Hermès, Chanel, Catherine Deneuve et Juan Carlos, roi d'Espagne ? Tous ont été séduits par l'étoffe de crin. Mais pas n'importe laquelle ! Une étoffe chatoyante et précieuse, tissée à la main sur les métiers anciens des ateliers Le Crin fondés à Challes en 1860. Entre luxe, classicisme et modernité.

Le crin de cheval est tissé à Challes depuis 1814. C'est dire si c'est une tradition. Faisant partie de la société *Créations Éditions D'étoffes d'Ameublement* (CEDA) et appartenant au groupe Hermès, les ateliers Le Crin fabriquent des étoffes haut de gamme pour les décorateurs, les maroquiniers, les designers ou les couturiers de prestige. Assises ou dos de sièges, sacs à main, têtes de lit, voilages, stores, chaussures et même vêtements, les tissus de crin offrent aux créateurs une matière souple, douce au toucher et d'une robustesse sans comparaison. Trié à la main, peigné, adouci, lissé, mêlé à la soie, au lin, au coton, ou au sisal, le crin travaillé à Challes est issu de chevaux de Chine. Parfois teinté pour certains motifs, la fibre se présente sous trois coloris naturels :

noir, blond ou chiné.

Des mains expertes

Seules au monde à travailler à la main sur des métiers jacquard presque centenaires, et formées en interne, les quinze ouvrières challoises tissent chacune en moyenne 2,50 mètres de tissu par jour. Une lenteur qui reste la meilleure garantie d'un produit noble et racé. D'un produit ayant son âme propre. Hermès en a fait des sacs, Chanel une veste, l'Assemblée Nationale, le Sénat, la Comédie Française ou la Maison Blanche des fauteuils.

Esprit contemporain

Pour être classique, l'étoffe de crin ne se limite pourtant pas à l'univers feutré et parfois ampoulé des manoirs ou des palais officiels. Grâce aux créations graphiques d'Olivier Nourry, (directeur artistique et général de CEDA) une collection contem-

Aux manettes des ateliers (au propre comme au figuré) : Nicolas Ploger.



zoom

À savoir

Les ateliers Le Crin ne sont pas ouverts à la visite publique, mais ils vous accueillent sur le web à l'adresse suivante : <http://www.ceda-creations.fr>

poraine a été créée qui offre, entre autres, des effets de peau de serpent ou de crocodile très élégants. Portés sur des fauteuils aux lignes actuelles, ces motifs permettent de réaliser des pièces d'ameublement de toute



Motif classique ou contemporain.

beauté. Par ailleurs, et toujours dans cet esprit, les ateliers de Challes commencent à diversifier leur activité en travaillant désormais le cuir et le tressage du crin. Associés entre eux pour réaliser des stores, des rideaux et des tentures, ces matériaux répondent à la même exigence de noblesse et de modernité. ■

L'ORAC, ÇA MARCHE !



Un pont tout neuf.



Un outil de diagnostic universel.



Bernard Barths à l'oeuvre.

Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, l'ORAC permet à des artisans ou à des commerçants de bénéficier d'une aide importante pour leurs projets d'investissement. À Brette-les-Pins, le garage de Nathalie et de Bernard Barths a ainsi pu s'équiper d'outils performants. Rencontre.

« **C**'est un artisan de la commune, bénéficiaire lui aussi de l'ORAC qui nous en a parlé la première fois » se souvient Nathalie Barths, gérante du Top Garage de Brette-les-Pins. Elle ajoute : « cela a été une vraie chance pour notre entreprise car nous devons de toutes façons moderniser notre outil de travail. L'ORAC nous a tout simplement permis de le faire en une seule fois ». Bernard Barths précise : « il nous fallait en effet impérativement un nouveau pont, car l'ancien avait plus de vingt ans et ne pouvait plus être utilisé en toute sécurité, et aussi un outil de diagnostic électronique pour être en mesure de repérer et de traiter plus de pannes directement ici ».

Grâce à leur subvention, Nathalie et Bernard Barths ont pu mener à bien un projet exemplaire. Aujourd'hui, le garage a renforcé la qualité de ses prestations et il dispose d'équipements modernes.

Des démarches simplifiées
« Il faut insister sur la qualité de l'écoute et de l'accompagnement dont nous avons bénéficié de la part de la Chambre de Métiers et du Syndicat

Mixte du Pays du Mans » dit Nathalie Barths. « Les procédures sont simples et clairement expliquées et nous avons été très bien suivis pour le montage du dossier. Nos interlocuteurs Stéphane Pennetier, de la Chambre des Métiers, et Théau Dumond, du Pays du Mans, se sont toujours montrés disponibles ». Démarche simplifiée, accompagnement personnalisé, le dispositif de l'ORAC permet en outre une mise en

oeuvre rapide des projets. Pour le garage de Nathalie et de Bernard Barths, il n'aura ainsi pas fallu plus de six mois pour boucler le dossier de candidature, acquérir le matériel et percevoir l'aide. « Notre demande a été acceptée en juin 2005, nous avons acheté le pont et l'outil de diagnostic dans la foulée,

et la subvention nous a été versée en novembre. Vite fait, bien fait » affirme Nathalie Barths.

Avec deux réalisations achevées à Brette-les-Pins, deux procédures en cours à Parigné-l'Évêque et à Saint-Mars-d'Outilly, et deux projets qui devraient prochainement aboutir à Parigné-l'Évêque et à Changé, l'ORAC rencontre un vrai succès auprès des artisans et des commerçants du territoire.

L'opération devrait prendre fin en 2008, renseignez-vous vite ! ■

zoom

L'ORAC en pratique

Les aides sont accordées aux projets supérieurs à 7 000 € : modernisation ou agrandissement de local, mise aux normes, acquisition de matériel neuf. Plafonnée à 10 500 €, la subvention atteint 30% de l'investissement.

Renseignements

- Syndicat Mixte du Pays du Mans
Théau Dumond - 02-43-51-23-23
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Stéphane Pennetier - 02-43-74-53-61
- Chambre de Commerce et d'Industrie
Vanessa Feurprier - 02-43-21-00-25





Un mercredi au complexe sportif de Parigné-l'Évêque.

LES FOUS DE FOOT

Avec quatre clubs pour cinq communes et quinze mille habitants, le Sud-Est Manceau démontre qu'il est une terre de prédilection pour le football. Revue des troupes.

AS Brette-les-Pins

L'AS Brette-les-Pins reste l'un des clubs qui a connu ces derniers temps la plus importante progression d'effectifs de toute la Ligue du Maine. Détentrice du prestigieux label Qualité FFF, l'association connaît un véritable renouveau depuis sept à huit ans. Aujourd'hui, avec son club-house, son école qui compte près de quatre-vingt jeunes, ses quinze éducateurs, ses trente-cinq seniors et ses vingt vétérans, l'AS Brette-les-Pins se présente comme un club solide et structuré. Objectif revendiqué des dirigeants : disposer d'ici cinq ans d'une équipe fanion au niveau régional (promotion d'honneur) dont les joueurs soient issus de l'école de football. Un pari audacieux mais réaliste quand on mesure la vitalité de l'association !

Contact : Gérard Delecroix.

Tél : 02-43-75-49-47.

US Challoise

À Challes, le football est une vieille tradition. On y joue depuis bien avant guerre même si le club n'existe dans sa forme moderne que depuis 1946. Avec un bassin de recrute-

ment relativement restreint (Challes compte un peu plus d'un millier d'habitants), l'association maintient une activité bien vivante : deux équipes seniors qui évoluent en promotion de première et en promotion de deuxième, et plus d'une vingtaine de jeunes qui jouent dans le cadre des ententes du plateau calaisien avec les clubs voisins du Grand Lucé, de Parigné-l'Évêque ou de Bouloire. Et quand les moyens manquent, les idées et les bonnes volontés, elles, sont bien présentes : ce sont les bénévoles de l'US Challoise qui ont bâti eux-mêmes tout le gros oeuvre des vestiaires actuels du stade de Challes. Ce qui s'appelle mettre la main à la pâte.

Contact : Denis Cheverreau.

Tél : 02-43-86-97-55.

CS Changé

Une des particularités du CS Changé, et non des moindres, est d'être l'un des rares clubs capables de constituer une équipe dans chaque catégorie de jeunes sans s'associer avec d'autres clubs. C'est dire si l'association respire la santé. Cent dix enfants constituent l'école de football, où ils sont encadrés par plus d'une quinzaine d'éducateurs. On compte également soixante-dix seniors, une vingtaine de vétérans, ainsi qu'une équipe féminine en partenariat avec le collège de Changé dans le cadre d'une section sportive locale. Comme on le voit, le football à Changé est dynamique et ouvert. L'idée directrice du club repose sur un double principe : pérenniser l'école afin d'installer durablement l'équipe première parmi l'élite régionale et conserver l'esprit de convivialité qui fait du CS Changé une association chaleureuse et familiale.

Contact : Laurent Chasseray.

Tél : 06-86-84-72-85.

JS Parigné-l'Évêque

Vainqueur, notamment, de la première Coupe de Sarthe en seniors en 1975, et de nombreuses Coupes Gendry chez les vétérans, les JS de Parigné-l'Évêque figurent honorablement dans les palmarès départementaux. Le club dispose d'une école de football qui accueille soixante-dix enfants et les effectifs sont en progression tous les ans. Cette année, des poussins jusqu'aux vétérans, une douzaine d'équipes portent les couleurs des JS de Parigné-l'Évêque. Dans une ville de quatre-mille-cinq-cents habitants, c'est un chiffre tout à fait remarquable, surtout lorsque l'on connaît le dynamisme des autres associations sportives locales.

Contact : Jean-Marie Corbion.

Tél : 06-18-31-00-62. ■

zoom

Animations des clubs

■ AS Brette-les-Pins

- 4 février : soirée dansante
- 27 mai : journée club
- 11 juin : tournoi jeunes

■ US Challoise

- 20 mai : tournoi interne festif
- 17 juin et 14 octobre : loto

■ CS Changé

- 4 mars : soirée moules frites
- 17/18 juin : tournoi inter entreprises
- 8 décembre : loto

■ JS Parigné-l'Évêque

- 4 mars : tournoi jeunes
- 25 mai : tournoi festif

en bref

Téléthon 2005

14 335 € ont été collectés sur le territoire communautaire. Soit 32% de plus qu'en 2004. Bravo !

Ouranos à l'heure japonaise

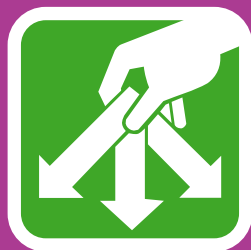
Le 20 novembre dernier, Ouranos a reçu une démonstration d'arts martiaux dans le cadre du Festival Changé d'Air. Une animation splendide qui a ravi plus de 200 spectateurs.



Le kyūdō : l'art du tir à l'arc japonais.

**Vous allez à la déchetterie
parce que vous respectez
l'environnement.
C'est bien !**

**Respectez aussi les agents
qui sont là pour vous guider
et vous informer.
C'est mieux !**



**Les agents de déchetteries sont des professionnels
au service de la protection de l'environnement.**